Commune de Mœurs - Verdey

1 rue des Marnières
51120 MOEURS – VERDEY
☎ 03.26.81.48.24
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

ARRETE n° 2026-01

RESTRICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION EN RAISON DE TRAVAUX DE POSE D'UN POTEAU ORANGE

Le Maire de Moeurs-Verdey

VU la demande d'arrêté de circulation déposée par l'entreprise CONSTRUCTEL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967 et ses arrêtés modificatifs - livre I - 1ère et 8ème parties relatives à la signalisation temporaire ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de pose d'un poteau-support ORANGE, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de restreindre la circulation sur la rue Saint-Laurent au hameau des Bordes

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 19 janvier 2026 et pendant les 30 jours prévisionnels de la durée des travaux, la circulation s'effectuera sur une seule voie de circulation, avec alternat manuel.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et affiché à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Le maire de MOEURS-VERDEY et le commandant de la brigade de gendarmerie de Sézanne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'éxécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise :

- à M le Commandant de la brigade de gendarmerie de Sézanne.
- à M le Commandant du centre de secours de Sézanne
- à M le Président du Directeur du SMIS de Sézanne

Fait à Moeurs-Verdey, le 12 Janvier 2026

Le Maire

Claude POUZIER

